



Commission d'urbanisme
Service des procédures/préavis
et de l'information (SPI)
Case postal 224
1211 Genève 8

Genève, le 31 janvier 2024

N/réf. MB/sw

Commission d'urbanisme
Rapport d'activité législature 2018-2024
5^{ème} année
1^{er} décembre 2022 – 31 janvier 2024

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, alinéa d du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A2 20.01)
- Articles 1 à 3 de la loi sur les commissions d'urbanisme et d'architecture du 24 février 1961 (LCUA; I 1 55)
- Articles 1 à 3 & 8 à 10 du règlement sur les commissions d'urbanisme et d'architecture du 19 juin 1974 (RCUA; I 1 55.03)

II. Compétences de la commission

La commission a pour mission de donner son avis au département du territoire et de lui présenter des suggestions sur tous les problèmes généraux que pose l'aménagement du canton et plus particulièrement sur les projets de modification de zones, de plans directeurs, de plans localisés de quartier et sur les projets des infrastructures de transport d'une certaine importance.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie en séance ordinaire 17 fois au cours de l'exercice passé.

La commission a eu à se prononcer principalement sur l'application de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD) et de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) qui visent à l'élaboration et l'adoption de plans d'affectation du sol et sur des requêtes en autorisation pour lesquels des lois et règlements requièrent un préavis de la commission ou sur demande de la Commission d'architecture.

Elle a donné en outre sa position sur les dossiers spécifiques suivants : la marche à suivre pour la zone 5, la nouvelle génération de Plans directeurs communaux (PDCoM), les travaux de la Vision territoriale transfrontalière (VTT), et la conception paysage.

Le contexte évoluant beaucoup, ses récents préavis et avis ont d'avantage pris en compte les enjeux environnementaux et patrimoniaux et l'objectif de qualité dans le contexte du développement vers l'intérieur.

Lors de l'exercice décembre 2022 – janvier 2024, la commission a traité 89 dossiers.

Elle a émis 61 préavis portant sur les dossiers qui lui ont été soumis, à savoir :

- 39 demandes définitives (DD)
- 1 demande par procédure accélérée (APA)
- 1 démolition (M)
- 2 demandes de renseignement (DR)
- 4 modifications de limites de zones (MZ)
- 9 plans localisés de quartier (PLQ)
- 1 abrogation de plans localisés de quartier (PLQ)
- 4 avant-projets de plans directeurs communaux (PDCoM)

Parmi ces préavis, 8 ont été élaborés en séance, 7 en délégation et 45 par la présidence.

Elle a également préparé 19 avis hors procédure formelle dont :

- 5 avant-projets ou versions intermédiaires de plans localisés de quartier (PLQ)
- 1 cahier des charges pour la révision d'un plan directeur communal (PDCoM)
- 6 images directrices ou avant-projets d'images directrices
- 1 étude tests
- 1 plan guide
- 1 rapport
- 4 études diverses

Parmi ces avis de consultation, 11 ont été élaborés en séance et 8 en délégation.

9 dossiers lui ont été présentés pour information.

La commission relève l'importance du rôle de l'Urbaniste cantonale, Madame Ariane Widmer, qui a pu préparer les dossiers avec ses services, définir au mieux les objectifs attendus par les autorités, piloter et organiser les études. Grâce à cette organisation, la commission a pu préavisier de manière précise et efficace avec comme cadre la qualité et les objectifs du Conseil d'État, notamment l'urgence climatique.

Des délégués de la commission sont nommés dans la Commission consultative d'architecture (CA) et la Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT) et ont participé au groupe de suivi de la mise en place des stratégies de densification des zones 5.

La commission consultative d'architecture (CA) et celle des monuments, de la nature et des sites (CMNS) délèguent un de leurs membres pour participer aux séances CU. Leurs éclairages a permis à la commission d'urbanisme d'établir des décisions avec un éclairage transversal.

La commission a également préparé un compte-rendu sur la législature 2018-24 qui a été publié en automne 2023.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par M. Simon Wermelinger, chef du service des procédures/préavis et de l'information (SPI), rattaché à la direction administrative et financière de l'Office de l'urbanisme (OU).

Il effectue les missions suivantes :

- préparation des séances avec la présidence ;
- mise à disposition des commissaires de dossiers pour les séances ;
- élaboration des projets de PV, de préavis et d'avis de consultation avec la présidence.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

44'185 CHF

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

119'730 CHF

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

M. Marcellin Barthassat
Président de la commission

